

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS: 13	Subdivision de : Martigues	Date: 10/10/06
Inspecteurs	: René LOVAT		
Exploitant	: EDF-CPT de Martigues-Pontreau	Code GIDIC	: 064.01061
Site inspecté	: Pontreau	A ou D	: A
Activité	: Production thermique (fuel) d'énergie électrique	Priorité	: P 1
Objet de la visite	: Parc à Fuel		

Présentation du site inspecté

Description succincte des installations inspectées

Parc à fuel constitué de réservoirs cylindriques verticaux dont 5 de 30000 m3 et 1 de 40000 m3. Le fuel du parc est utilisé pour alimenter les chaudières des 3 tranches de production.

Contexte environnemental et socio-économique

Etablissement dont l'arrêt est réglementairement prévu en 2015. L'existence du parc à fuel est étroitement lié à cette disposition.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,)

EDF a fait état publiquement d'une réflexion sur l'usage de moyens alternatifs (cycles combinés au gaz naturel) en substitution des installations actuelles avec un niveau de production sensiblement égal (2 x 400 MW).

Une décision relative à la réalisation d'une première tranche (400 MW) à l'horizon 2009 est attendue vers mi-2007.

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

Parc à fuel

- Documents consultés

Aucun

- Lieux visités

Parc à fuel

- Autres remarques

Visite inopinée réalisée dans le cadre de l'opération vigilance risque 2006.

Le support créé à l'occasion a été utilisé.

Réunion EDF/DERS/Subdivision Martigues le 29/08/06 pour examen des dispositions techniques mise en œuvre par l'exploitant pour lever l'écart.

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales)

L'écart relevé concerne 2 vannes de pied de chacun des réservoirs.

Avec l'appui de DERS et considérant :

- la nature du fuel : point d'éclair > 100° C et stockage à 60 °C ;
- les conditions d'usage : 1 vanne est fermée en permanence et l'autre n'est ouverte qu'en cas de remplissage du réservoir ;
- les mesures compensatoires mise en œuvre : procédure de remplissage prévoyant une ronde en début et fin des opérations de remplissage, contrôle télévisuel permanent en salle de contrôle des cuvettes de rétention au droit des vannes lors de ces opérations ;

il a été admis que ces dispositions présentent un niveau de risque acceptable et de les formaliser par un APC article 18.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

Visite : Mr BAZEILLE, ingénieur HS

Réunion du 29/08/06 : MM FERNANDEZ , ingénieur exploitation et environnement et PALIN, ingénieur EDF-CIT Paris

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection

N° fiche	Commentaires (soldée?- évolution ?)
Néant	Néant